

SECTEUR DE FORMATION 01 – ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

**CONSEIL EN ASSURANCES ET EN SERVICES FINANCIERS
(DEC 410.C0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	3
Conseil en assurances et en services financiers et Techniques de comptabilité et de gestion.....	5
Techniques de comptabilité et de gestion et Conseil en assurances et en services financiers.....	6
Conseil en assurances et en services financiers et Gestion de commerces	7
Gestion de commerces et Conseil en assurances et en services financiers	8

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Conseil en assurances et en services financiers* (DEC 410.C0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Conseil en assurances et en services financiers* (DEC 410.C0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Techniques de comptabilité et de gestion (DEC 410.B0);
- Gestion de commerces (DEC 410.D0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous la rubrique suivante : Tableaux d'harmonisation intra-ordre.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Conseil en assurances et en services financiers
2002

Programme de destination : Techniques de comptabilité et de gestion
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Conseil en assurances et en services financiers peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de comptabilité et de gestion, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Conseil en assurances et en services financiers 2002 DEC – 410.C0 25 compétences, 1 605 heures		Techniques de comptabilité et de gestion 2002 DEC – 410.B0 28 compétences, 1 710 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01RG	Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle	01HA	Communiquer et interagir dans un contexte de gestion et d'approche client
01RH	Appliquer des dispositions légales relatives à l'assurance et aux produits financiers	01HB	Utiliser des sources de droit s'appliquant aux contextes administratif et commercial
01RM	Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique	01HL	Utiliser, à des fins de gestion, l'information à caractère macroéconomique
01RS	Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques	01HL	Utiliser, à des fins de gestion, l'information à caractère macroéconomique
01RU	Analyser des données financières	01HD	Contribuer à l'analyse financière de projets d'investissement et de financement

Programme de provenance : Techniques de comptabilité et de gestion
2002

Programme de destination : Conseil en assurances et en services financiers
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de comptabilité et de gestion peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Conseil en assurances et en services financiers, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de comptabilité et de gestion 2002 DEC – 410.B0 28 compétences, 1 710 heures		Conseil en assurances et en services financiers 2002 DEC – 410.C0 25 compétences, 1 605 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01H7	Utiliser, à des fins administratives, les possibilités des logiciels d'exploitation et d'application courante	01RF	Utiliser des logiciels d'application générale
01HA	Communiquer et interagir dans un contexte de gestion et d'approche client	01RG	Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle
01HC	Utiliser, à des fins de gestion, des méthodes statistiques	01RS	Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques
01HD	Contribuer à l'analyse financière de projets d'investissement et de financement	01RU	Analyser des données financières
01HL	Utiliser, à des fins de gestion, l'information à caractère macroéconomique	01RM	Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique

Programme de provenance : Conseil en assurances et en services financiers
2002

Programme de destination : Gestion de commerces
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Conseil en assurances et en services financiers peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Gestion de commerces, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Conseil en assurances et en services financiers 2002 DEC – 410.C0 25 compétences, 1 605 heures		Gestion de commerces 2002 DEC – 410.D0 26 compétences, 1 605 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01RG	Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle	01TT	Communiquer et interagir dans un contexte de gestion commerciale
01RH	Appliquer des dispositions légales relatives à l'assurance et aux produits financiers	01TY	Utiliser des sources de droit s'appliquant aux activités commerciales
01RM	Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique	01U9	Utiliser l'information de l'actualité économique à des fins de gestion commerciale
01RS	Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques	01TV	Utiliser des méthodes statistiques à des fins d'analyse de données commerciales

Programme de provenance : Gestion de commerces
2002

Programme de destination : Conseil en assurances et en services financiers
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Gestion de commerces peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Conseil en assurances et en services financiers, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Gestion de commerces 2002 DEC – 410.D0 26 compétences, 1 605 heures		Conseil en assurances et en services financiers 2002 DEC – 410.C0 25 compétences, 1 605 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01TT	Communiquer et interagir dans un contexte de gestion commerciale	01RG	Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle
01TU	Utiliser des logiciels d'application courante à des fins de gestion commerciale	01RF	Utiliser des logiciels d'application générale
01TV	Utiliser des méthodes statistiques à des fins d'analyse de données commerciales	01RS	Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques
01U5 et 01U6 et 01U7	Produire de l'information comptable à des fins de gestion Analyser de l'information comptable et financière à des fins de gestion commerciale Préparer et gérer un budget d'exploitation	01RK	Appliquer des principes et des méthodes de comptabilité financière
01U9	Utiliser l'information de l'actualité économique à des fins de gestion commerciale	01RM	Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique

01UE Mettre en place et superviser le service à la clientèle selon l'approche qualité

01RJ Appliquer une approche client et des techniques de gestion de la qualité
